

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur Fraser, il m'est très agréable d'appuyer la nomination—par le premier ministre—du député de Stormont-Dundas comme Président pour la première session de la vingt-huitième législature.

[Français]

M. Lamoureux, élu l'Orateur lors de la première session de la 27^e législature, n'a cessé depuis d'exercer cette charge importante avec délicatesse, avec tact, avec fermeté, et avec une scrupuleuse et entière impartialité.

[Traduction]

Il possédait—associés avec ces qualités—une sagesse naturelle, la connaissance et le respect de la procédure parlementaire, du Parlement et des droits de ses membres.

J'ajoute que, lors de l'élection de M. Lamoureux, le premier ministre d'alors a adressé son discours à M. Raymond—alors greffier. C'était il y a bien peu de temps. Aujourd'hui, la procédure est restée la même, mais vous avez, vous, M. Fraser, succédé à M. Raymond. Je profite donc de l'ouverture de cette nouvelle session pour vous présenter mes souhaits amicaux. (*Applaudissements*)

La nomination d'un Président permanent reste l'un des objectifs nécessaires de la procédure parlementaire et de son perfectionnement. J'espère que nous sommes tous d'accord sur l'urgence des mesures à prendre dans ce domaine. J'espère aussi qu'on me pardonnera d'exprimer ici ma fierté quant à l'action des députés du parti conservateur-progressiste à Stormont-Dundas pour permettre à M. Lamoureux de venir au Parlement avec un mandat traduisant, autant que possible, un consensus impartial. Mais il ne faut pas oublier les droits traditionnels des adhérents de partis politiques de nommer des candidats dans Stormont-Dundas. Il est donc urgent, à cet égard, ainsi que pour la régularité de la procédure parlementaire, que l'on envisage au plus tôt des méthodes nouvelles qui soustrairont l'élection du Président à toute considération partisane.

• (11.00 a.m.)

[Français]

Le choix de M. Lamoureux, je me plais à le répéter, est heureux. On a vu, à travers les décisions qu'il a dû rendre, l'attachement et le respect qu'il porte à l'institution dont il eut à appliquer le Règlement. Et

tandis que les personnes, elles, passent, la continuité des institutions assure la survie, la force de la démocratie.

Encore faut-il qu'elles s'adaptent à leur époque—il en va de même pour le Parlement—et, dans ce sens, je crois que lorsque nous établirons la charge d'Orateur permanent, nous aurons fait du progrès.

[Traduction]

Le Président de la Chambre est le plus haut fonctionnaire du Parlement. Il est gardien des privilèges du Parlement et de ses membres. Un Président permanent, dégagé peu à peu des exigences de l'antagonisme partisan, représente la meilleure garantie de la préservation du Parlement comme pierre angulaire de la liberté. Aux yeux du Président, le Parlement ne se compose pas de partis, mais seulement de députés possédant des droits et des privilèges égaux et auxquels est due une égale considération. C'est cela qui fait du Parlement l'instrument suprême que l'homme ait conçu pour la défense de la liberté.

Monsieur Lamoureux a été et sera, j'en suis sûr, un interprète remarquable de ces grands principes et de ces grandes traditions. A titre personnel, et au nom des membres de mon parti, je lui offre mes félicitations, car je suis très confiant quant à l'issue de la motion, et j'y joins mes meilleurs vœux alors qu'il s'apprête à assumer à nouveau ses fonctions capitales à l'ouverture de cette nouvelle session. (*Applaudissements*)

[Français]

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur Fraser, on a déjà eu l'expérience et le plaisir de siéger sous la présidence de M. Lamoureux, et cette expérience nous a montré qu'il était toujours juste, aimable et sage. On ne peut pas exiger plus que cela de l'homme qui devient notre Orateur.

[Traduction]

Je note, Monsieur Fraser, que M. Lamoureux est assis au banc de l'opposition, bien déterminé à montrer son indépendance, avant même d'avoir été officiellement nommé Orateur. Sans doute ceci est-il caractéristique de son sens de l'à-propos et de l'humour.

Je désire exprimer au très honorable premier ministre et au chef de l'opposition officielle l'accord de mes collègues et le mien quant à la nécessité de prendre des dispositions constitutionnelles pour nommer un Orateur permanent à la Chambre, sans pour autant refuser à une circonscription électorale la possibilité de participer aux élections.